



FLEURANCE

RECENSEMENT CITOYEN

- concerne les français, filles et garçons âgés de 16 ans
- permet de les enregistrer pour convocation à la journée défense et citoyenneté
- l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique
- la démarche doit être faite **par le recensé** au lieu de domicile

Pièces à fournir : (OBLIGATOIRE)

- Livret de famille des parents (si copie, fournir toutes les pages : père, mère et tous les enfants)
- CNI ou passeport du recensé
- Justificatif de domicile

Renseignements complémentaires

Nom et prénom du recensé :

Fils/Fille de (Noms/Prénoms des parents) :

et de :

Nationalité père : Nationalité mère :

Adresse :

.....

Nombre de frères et sœurs :

☎ Fixe : ☎ Mobile parents :

Adresse mail des parents :

Diplôme obtenu :

Situation scolaire :

Collégien (ne) Lycéen(ne) Apprenti Autre :

Classe actuelle :

Seconde Première Autre :

Spécialité :

Fleurance, le

Signature du recensé

La Mairie de Fleurance traite les données recueillies dans ce formulaire conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978. La base légale de ce traitement relève Article 6 (1) e du RGPD - le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données à caractère personnel collectées par la commune dans ce formulaire ont pour seule finalité le traitement de votre demande de recensement citoyen. Ces données seront conservées pendant 1 an. Elles sont à destination du personnel de la mairie ainsi que les destinataires habilités à en connaître (INSEE et MA JDC) Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées (ex logiciel métier, prestataire informatique, ...). Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité en contactant le délégué à la protection des données : rgpd@villefleurance.fr - Si vous estimez après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).